



AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Brébeuf pour les exercices financiers 2027-2028-2029

Avis est par la présente donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Brébeuf, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2027-2028-2029, a été déposé au bureau municipal le 1^{er} septembre 2026 et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes:

- Être déposée avant le 1^{er} mai 2027 (au plus tard le 30 avril 2027);
- Être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé:

Municipalité de Brébeuf
217 Route 323
Brébeuf (Québec) J0T 1B0

- Être faite sur le formulaire prescrit à cette fin, disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- Être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 416-2024 tel que modifié par le règlement 429-2025 de la MRC des Laurentides et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Brébeuf, ce 2 septembre 2026

Pascal Caron, directeur-général et greffier-trésorier